

Rapport du jury

Examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe – session 2024
Spécialités : « bibliothèques » ; « archives » ; « musée » et « documentation »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe a été ouvert au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans les spécialités « bibliothèques », « archives », « musée » et « documentation ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé l'examen professionnel en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 16 janvier au 21 février 2024
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 29 février 2024
Epreuve écrite	Le 28 mai 2024
Réunion d'évaluation des notes	Le 3 septembre 2024
Epreuve orale	Du 24 au 25 septembre 2024
Jury d'admission	Le 8 octobre 2024

2) Les conditions particulières d'accès :

L'examen professionnel, au titre de l'avancement de grade, est ouvert aux assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

3) Les candidats :

25 candidats se sont inscrits ; 25 candidats sont admis à concourir. Aucun candidat n'a été refusé.

Par spécialité, la répartition était la suivante :

- 1 candidat en spécialité « archives » (4 %)
 - 21 candidats en spécialité « bibliothèques » (84 %)
 - 3 candidats en spécialité « musée » (12 %)
- Aucun candidat inscrit dans la spécialité « documentation ».

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

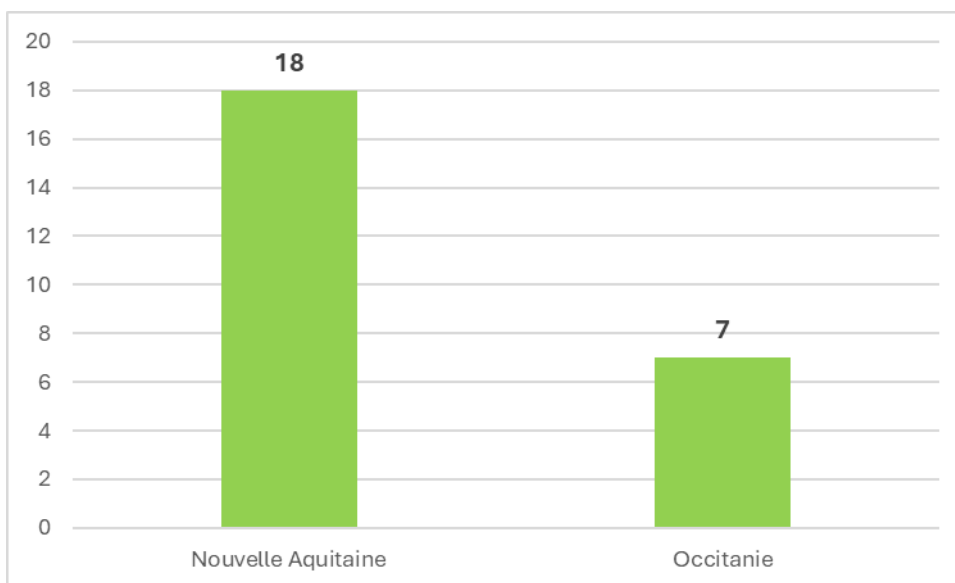
Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30

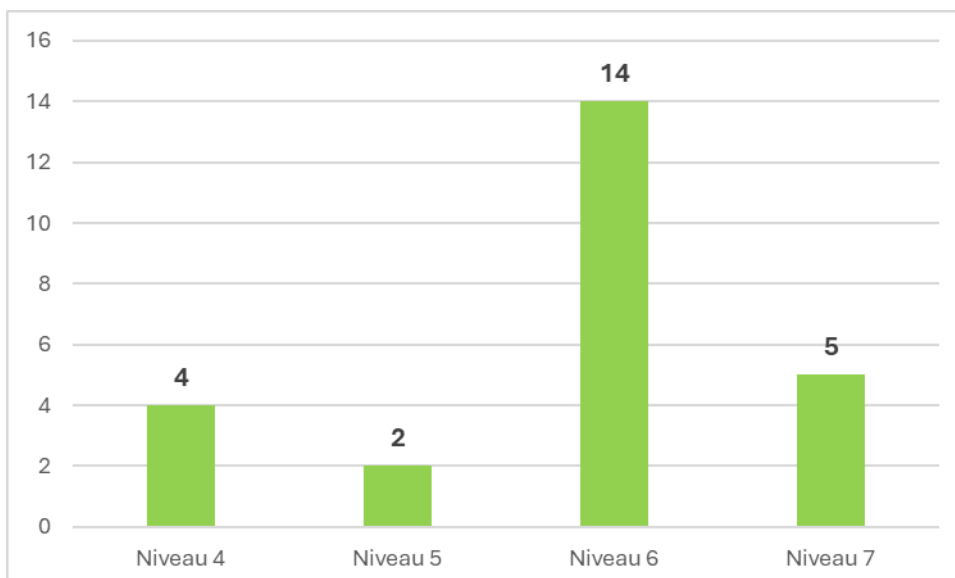
cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

- Répartition des candidats admis à concourir

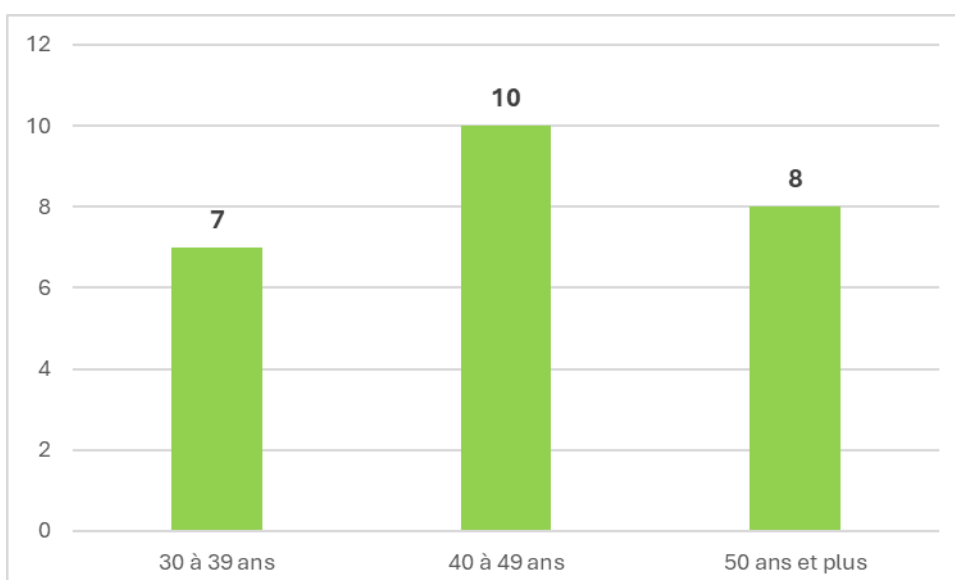
- par région :



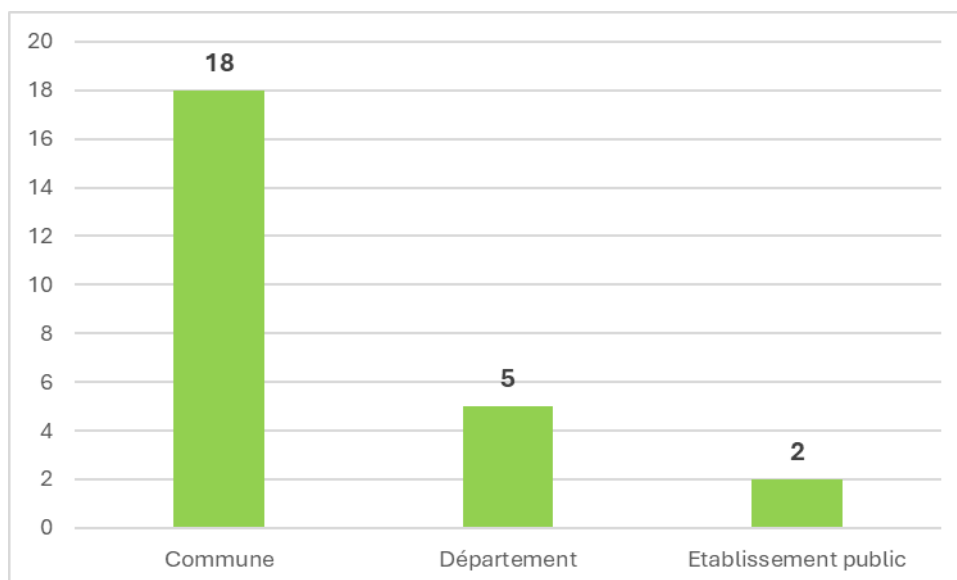
- par niveau d'études :



- par tranches d'âges :



- par origine professionnel :



4) Le jury :

Le jury comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

5) L'épreuve écrite :

a) Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le mardi 28 mai 2024, au Pin Galant à Mérignac.

b) Contenu

L'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe comprend une épreuve.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente (durée : 3 heures ; coefficient 1).

c) Présence

Pour chaque spécialité, le nombre de candidats présents était le suivant :

Spécialité	Présents	Taux d'absentéisme
Archives	0	100 %
Bibliothèques	17	19 %
Musée	2	33 %
Total	19	24 %

d) Résultats

Pour chaque spécialité, les candidats ont obtenu les résultats suivants :

Spécialité	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires (inférieurs à 5/20)
Archives				
Bibliothèques	7,28/20	11,50/20	5/20	0
Musée	10,75/20	11/20	10,50/20	0

6) La réunion d'évaluation :

A l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale. L'ensemble des candidats présents à l'épreuve écrite peut se présenter à l'épreuve orale.

7) L'épreuve orale :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier les aptitudes du candidat, son savoir-faire, ses connaissances notamment dans la spécialité, sa motivation, sa posture professionnelle et son potentiel.

a) Déroulement

L'épreuve orale s'est déroulée du 23 au 24 septembre 2024, au Centre de Gestion de la Gironde à Bordeaux.

Le jury plénier était composé de 6 membres : deux élus locaux, deux fonctionnaires territoriaux et deux personnalités qualifiées.

b) Contenu

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

c) Présence

19 candidats se sont présentés à l'épreuve orale.

Tous les candidats étaient présents.

d) Résultats

Pour chaque spécialité, les candidats ont obtenu les résultats suivants :

Spécialité	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Archives			
Bibliothèques	13,74/20	18/20	8/20
Musée	16,75/20	17,50/20	16/20

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.
13 candidats ont été déclarés admis avec un seuil d'admission fixé à 10/20.

9) Statistiques :

Spécialités	Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Musée	7	3	6	2	5/20	5/20	6	2
Bibliothèques	11	21	8	17			8	17
Archives	3	1	3	0			3	
Documentation								

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
	2022	2024	2022	2024	2022	2024
Musée	6	2	10/20	10/20	3	2
Bibliothèques	8	17			7	11
Archives	3				3	
Documentation						

10) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,

M. Jean-Louis COSTES